

LA VÉRITÉ SUR LE CHAUFFAGE AU GRANULÉ DE BOIS EN FRANCE !

RESSOURCE, PERFORMANCE, INDÉPENDANCE
& QUALITÉ DE L'AIR

Propellet

LE LIVRE BLANC DE L'ASSOCIATION NATIONALE DU CHAUFFAGE AU GRANULÉ DE BOIS

ÉDITION 2026



Chers élus,

Dans un contexte politique et budgétaire compliqué, notre filière se doit de répondre aux enjeux économiques, climatiques et sociaux qui sont au cœur des préoccupations des Français.

La crise énergétique causée par les bouleversements géopolitiques, tout aussi bien que le réchauffement climatique et ses conséquences environnementales et sociales, doivent nous rappeler que la transition énergétique du chauffage est **plus nécessaire que jamais.**

Le gouvernement a tenté d'y répondre en proposant, au printemps 2026, d'accélérer l'électrification de l'économie dans toutes ses composantes, dont le chauffage. Le défi est de taille. Pourtant, la décarbonation **ne saurait se résumer à l'électrification** et notre filière du chauffage au granulé de bois, plus largement la grande famille du chauffage au bois, doit prendre toute sa place dans la transition.

Nous sommes la première énergie renouvelable de France. Nous sommes présents dans tous les territoires. Nous contribuons positivement à l'économie et protégeons le pouvoir d'achat des Français, particulièrement malmené ces dernières années. Les citoyens, vos électeurs, continueront à nous plébisciter tant que les bonnes incitations seront maintenues et que la **neutralité technologique sera respectée**, entre différents appareils de chauffage aux performances comparables.

C'est peut-être là l'un des éléments essentiels. Il faut électrifier davantage et sortir des énergies fossiles. Mais faut-il encourager 100% des foyers à passer à une pompe à chaleur, quand dans de nombreux cas (jusqu'à 10% des situations) elle n'est pas pertinente, voire totalement contre-productive ?

Ne faisons pas de choix dogmatique, laissons aux professionnels, aux experts et aux territoires la possibilité de décider quelle énergie sera la meilleure, selon les conditions climatiques, selon la nature du bâti, selon l'énergie disponible, etc.

Grâce à ce Livre Blanc, nous souhaitons donc rétablir la vérité sur le chauffage au granulé de bois tant pour ses performances, pour son origine que pour son impact environnemental. L'une des contre-vérités les plus criantes, est celle que le granulé de bois se développe au détriment du bon développement de la forêt. Pourtant, le granulé de bois est entièrement produit à partir de sous-produits de l'industrie forêt-bois, c'est-à-dire soit (très majoritairement) à partir de connexes de scierie, soit à partir de bois issu de l'entretien de la forêt, de bois malade, etc.

La filière du granulé est aujourd'hui pleinement mobilisée auprès des pouvoirs publics pour convaincre de son utilité. Mais dans le contexte actuel, c'est aussi à vous, chers élus, de vous engager pour des modes de chauffage respectueux de l'environnement, pour favoriser au cœur de vos territoires, la transition énergétique. Agissons donc **ensemble pour un chauffage décarboné et renouvelable !**

Eric Vial, Délégué Général Propellet



SOMMAIRE

UN COMBUSTIBLE 100% D'ORIGINE CIRCULAIRE — P. 6-9
Le granulé, un rôle majeur de recyclage des connexes dans la filière bois

UNE ÉNERGIE FABRIQUÉE EN FRANCE — P. 10-13
Un modèle d'indépendance énergétique, source d'emplois sur le territoire

UN DÉVELOPPEMENT RÉGULIER DE LA PRODUCTION — P. 14-17
2,4 millions de tonnes de granulé de bois produites en France en 2025

DE HAUTES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES — P. 18-19
Jusqu'à 107% de rendement pour le granulé bois : une énergie renouvelable aussi performante que les énergies fossiles

UN LEVIER POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR — P. 20-21
Encore près de la moitié des appareils en fonctionnement (anciens ou peu performants) responsables à eux seuls des 2/3 des émissions de particules fines

FAIBLES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE — P. 22-23
Seulement 26 g/kwh de CO_2 émis

LE CHOIX DES COLLECTIVITÉS EN TRANSITION — P. 24-25
Plus de 3000 sites en france ont recours au granulé pour se chauffer

LE CHOIX DES PARTICULIERS POUR UN CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE ET PERFORMANT — P. 26-27
Déjà 2 millions de foyers français équipés d'un chauffage à granulé !

DES ÉQUIPEMENTS ET UNE INSTALLATION À HAUTE VALEUR AJOUTÉE — P. 28-29
Plus de 85% de valeur ajoutée en France pour des équipements durables

UN COMBUSTIBLE 100% D'ORIGINE CIRCULAIRE

Le granulé, un rôle majeur de recyclage des connexes dans la filière bois.

Contrairement aux idées reçues, aucune forêt française n'est destinée à la production de bois-énergie et aucun arbre n'est coupé dans le seul but de fabriquer du granulé de bois. L'objectif est toujours de produire du bois d'œuvre, le seul à même de valoriser a minima le coût des opérations forestières et aucun arbre n'est coupé dans le seul but de fabriquer du granulé de bois.

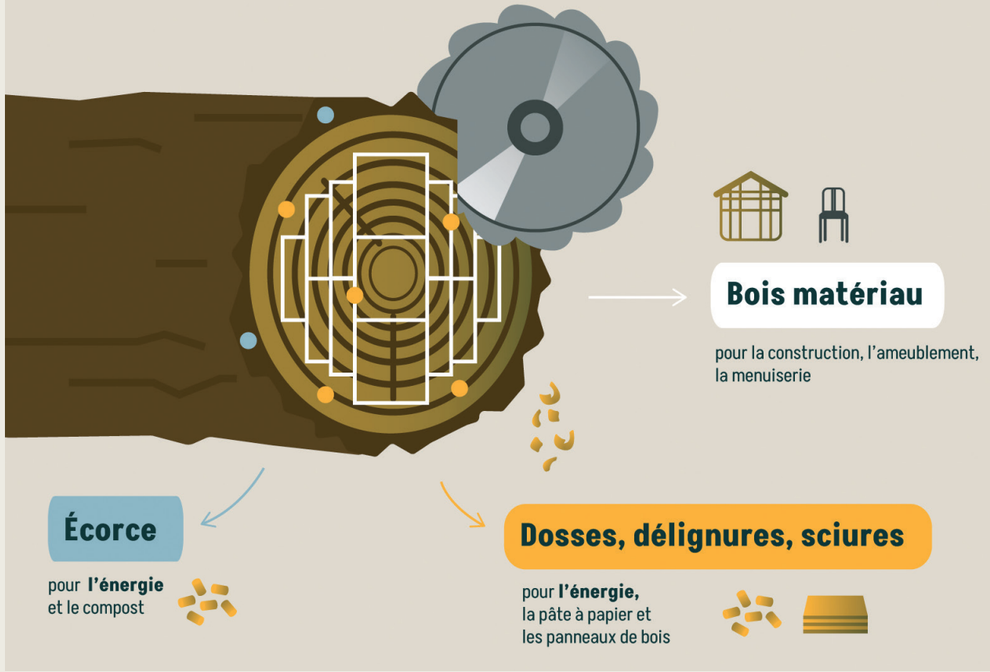
Le bois énergie est un co-produit de faible valeur pour le forestier. C'est la raison pour laquelle il ne récolte pas sa parcelle pour fabriquer du granulé. **Le granulé de bois est donc issu à 100% des coproduits de l'industrie du bois :**

- **Très majoritairement les copeaux ou la sciure qui sont produits lors de la première transformation du bois (sciage pour la fabrication de charpente, mobilier, emballage, etc.)**

 Lorsqu'une grume de bois (tronc ébranché) arrive en scierie, environ 50% sont transformés en sciages : planches, poutres, planchers, etc. Le reste, la sciure et les différentes chutes de bois sont utilisées pour la fabrication de panneaux, de papiers ou de granulé.

LES RESSOURCES POUR LA FABRICATION **DU GRANULÉ**

Valorisation de toute la matière du bois



- **De manière beaucoup plus limitée, les co-produits de la gestion forestière comme les coupes d'éclaircies. La filière du granulé joue donc un rôle important dans la valorisation de ces résidus en énergie. Actuellement, ces coproduits de l'industrie du bois assurent la totalité de la matière première du granulé.**

 Lorsqu'un peuplement d'arbres dépérit pour des raisons sanitaires (maladies, parasites, sécheresses, etc.), il peut faire l'objet d'une coupe dite « sanitaire » ; elle peut être partielle ou totale. Lorsque des prélèvements dans la forêt sont effectués, cela se fait selon le code forestier en vigueur, les plans de gestion et par des professionnels formés et qualifiés pour gérer durablement les forêts. Des labels indépendants tels que FSC, PEFC et les règlements européens RED complètent aussi la garantie d'une gestion durable.

 Quand le bois lui-même est affecté dans sa qualité, la destination énergétique peut être la seule possibilité mais c'est toujours celle qui génère le moins de valeur pour le forestier. Elle arrive donc en dernier recours.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE **RÉALISER DES COUPES D'ÉCLAIRCIES ?**



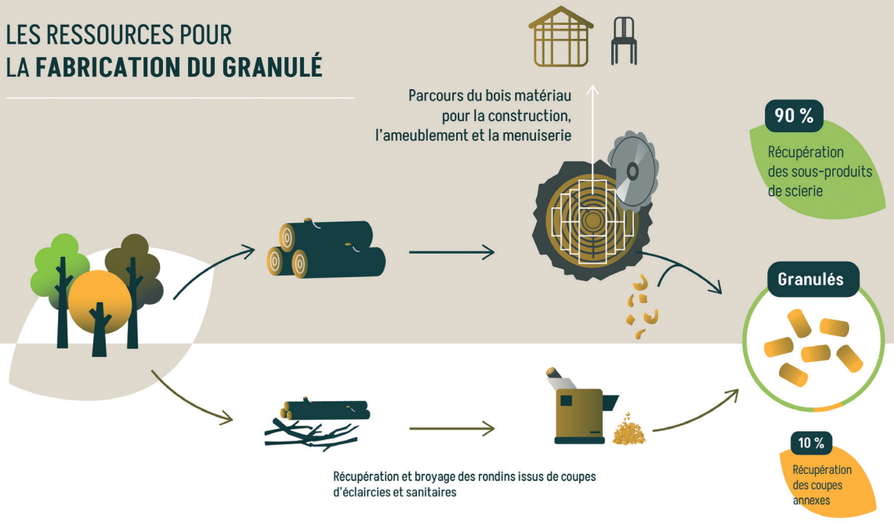
0 - 10 ans
Le semis :
Protéger les jeunes pousses et les aider à grandir.

10 - 35 ans
Les arbres ont grandi :
Favoriser la croissance des arbres en retirant les plus faibles pour laisser s'épanouir les plus forts.

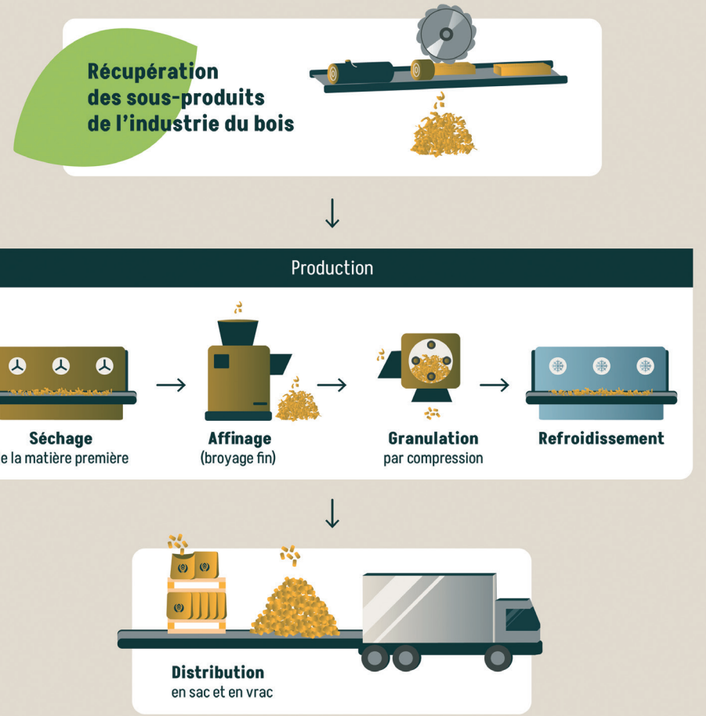
35 - 180 ans
La maturité :
Poursuivre le travail de sélection au profit des beaux arbres qui seront les parents de la prochaine génération de forêt.

180 ans et +
Le renouvellement :
Les jeunes semis issus des arbres plus anciens vont grandir rapidement. Un nouveau cycle de fôret commence.

LES RESSOURCES POUR LA **FABRICATION DU GRANULÉ**



LE PARCOURS DU **GRANULÉ DE BOIS**



UNE ÉNERGIE FABRIQUÉE EN FRANCE

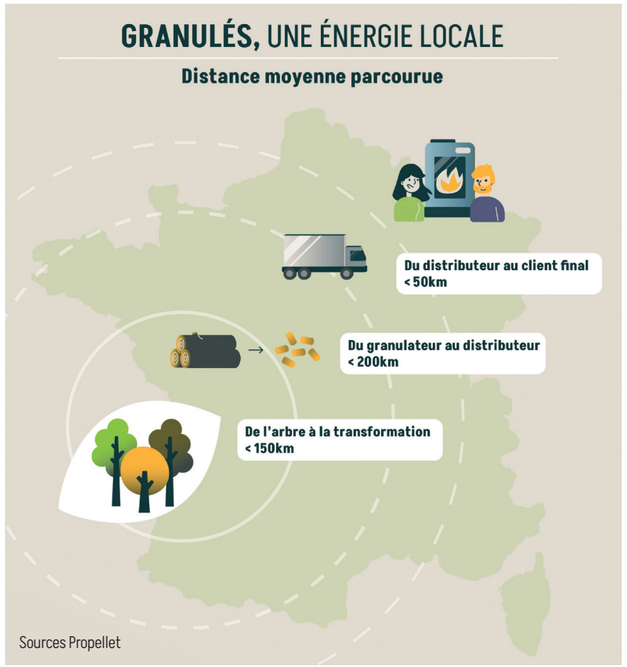
Un modèle d'indépendance énergétique, source d'emplois sur le territoire.



Choisir le chauffage au granulé de bois, c'est opter pour une source d'énergie renouvelable, locale, qui provient du cœur des territoires, au plus près des consommateurs finaux.

La distance entre le lieu d'origine de la matière première du granulé et le client final ne dépasse en général pas les 200 km !

La grande majorité de l'approvisionnement se fait en France, via un réseau de distribution très diversifié. Dans tous les cas, 84% des distributeurs de granulé en sacs assurent livrer majoritairement dans un rayon de 50 km.



Sources Propellet

Cet ancrage ultra localisé permet à la filière du granulé d'être **un vivier d'emploi important dans les territoires ruraux.** On compte environ 80 PME, voire TPE qui produisent du granulé de bois en France. Elles sont situées pour la plupart à proximité des massifs forestiers, dans des zones rurales. Il existe deux grandes catégories de producteurs : ceux qui disposent de la ressource bois à "granuler" (scierie, industrie de la transformation bois...) et ceux qui achètent la matière première sur le marché des sous-produits du bois.

Ces usines sont gérées pour la plupart par des chefs d'entreprise dont l'activité est au plus proche de la gestion de la forêt.

En 2024, le nombre d'emplois au sein de la filière du granulé, de l'amont à l'aval, a été évalué à 20 000.

Parce que la France est un pays avec une forte activité de transformation du bois, elle est indépendante dans sa production de granulé.

La production en 2025 est de 2,4 millions de tonnes environ, soit 80% de la consommation nationale qui est estimée à 3 millions de tonnes en 2025. L'import-export jouant un rôle de variable d'ajustement.

La filière du « bois- énergie » et du granulé en particulier est une filière qui se rapproche davantage du secteur agricole que de celui de l'énergie. C'est une filière à taille humaine, composée de passionnés qui œuvrent au plus près des forêts. 55% des usines sont gérées par des professionnels de la transformation du bois, 35 % par des indépendants et 5% par des professionnels de la filière agricole. La filière du granulé est constituée d'une multitude d'acteurs de taille petite et intermédiaire.

Elle n'a par conséquent pas le même poids que les autres acteurs de l'énergie qui s'appuient sur des industriels et des fournisseurs d'énergie influents et puissants.

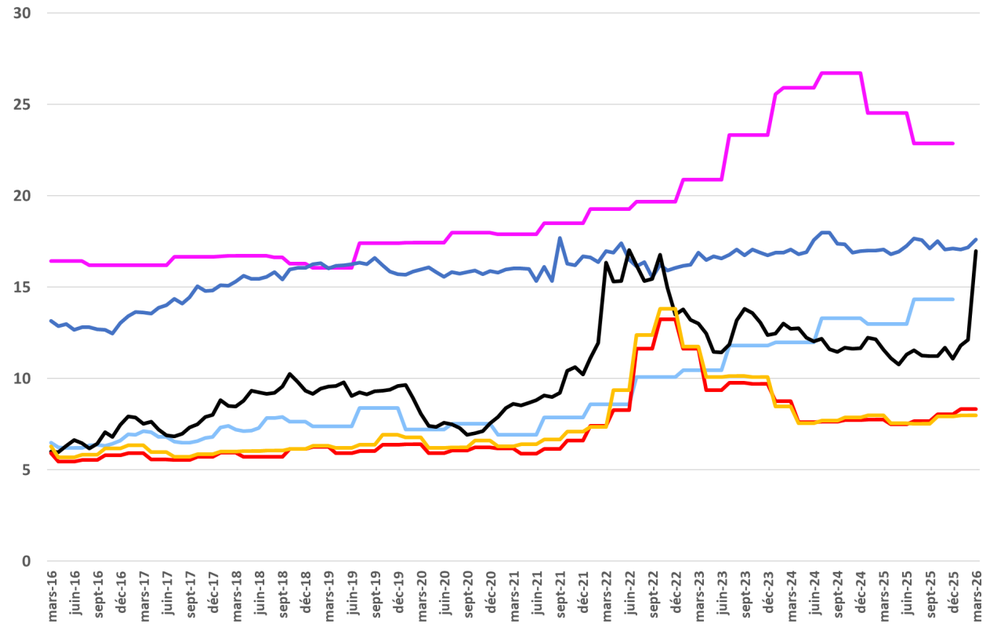
Cette proximité permet à la filière du granulé de proposer un prix maîtrisé de l'énergie.

Un soulagement pour les consommateurs et les élus qui ne se trouvent plus impactés par la fluctuation du prix de l'énergie.



Évolution du coût des énergies pour un usage en chauffage principal en centimes d'euros TTC / kWh

Source : SOeS - CEEB - T1 2026



22,85 — ELECTRICITE tarif DD (Donnée SOeS décembre 2025)

17,60 — GAZ PROPANE

14,36 — GAZ NATUREL tarif D2 + abon. (Donnée SOeS décembre 2025)

16,97 — FIOUL domestique FOD tarif C1

8,32 — GRANULES DE BOIS en VRAC PCI de 4600 kWh/t livré par 5 t à 50 km

7,99 — GRANULES DE BOIS en SACS PCI de 4600 kWh/t départ par 1 palette

Le granulé de bois

CHIFFRE D'AFFAIRES

2,4 milliards d'euros

dont 350 millions de recettes de TVA pour l'Etat.

UN DÉVELOPPEMENT RÉGULIER DE LA PRODUCTION

2,4 millions de tonnes produites en France en 2025.

Un développement de la production sans accroître la pression sur la ressource forestière

Deux facteurs apportent de la disponibilité de coproduits pour fabriquer du granulé :

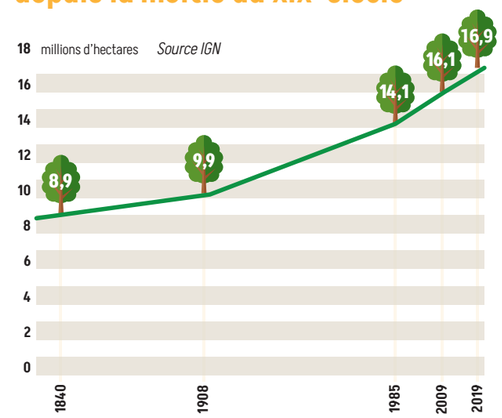
- **Plus de ressource disponible** : l'industrie des panneaux de particules et de la pâte à papier ont moins recours aux sous-produits, et le développement du bois dans la construction augmente.
- **De meilleurs rendements des appareils** : grâce à l'amélioration des rendements des appareils et au granulé de bois, on observe une augmentation du nombre de foyers chauffés au bois énergie de 25% entre 2000 et 2020* alors que sur cette même période on observe une baisse de la consommation unitaire de bois énergie de 38%**.

Le développement du bois-énergie n'a donc pas d'impact sur la croissance de la forêt.

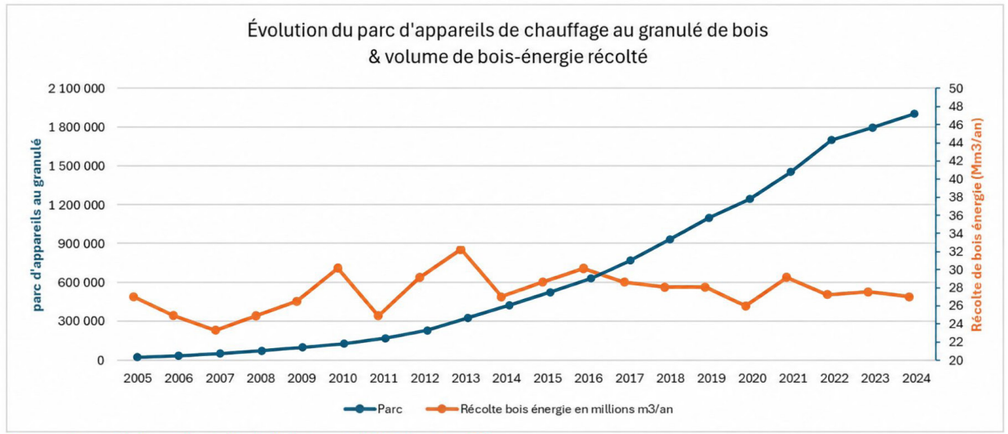
*Source : Enquête ADEME des ménages.

**Source ADEME : Situation du chauffage domestique au bois en 2022-2023

Évolution de la surface forestière depuis la moitié du XIXe siècle



Entre 1985 et 2019, la filière bois énergie s'est fortement développée, alors que la forêt a accéléré sa croissance dans le même temps.



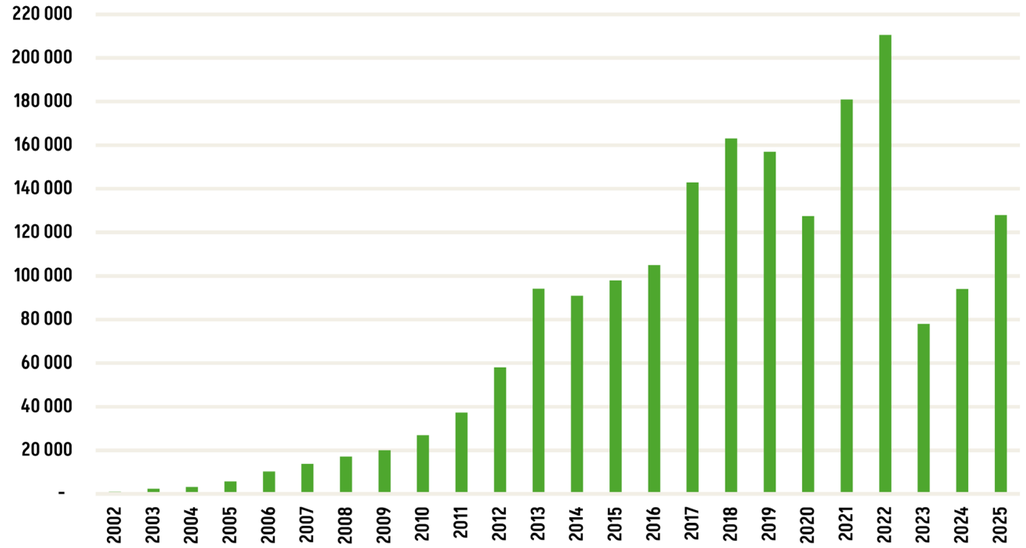
Source : Reconstitution de la récolte de bois énergie, IGN, Décembre 2025



Publiée en février 2026, la troisième Programmation Pluriannuelle de l'Énergie fixe l'objectif de ramener la part des énergies fossiles dans la consommation française d'environ 60 % aujourd'hui à 40 % en 2030. Pour atteindre ce cap, toutes les solutions renouvelables devront être mobilisées, en particulier pour décarboner la production de chaleur. Le bois-énergie représente déjà 57 % de la consommation d'énergies renouvelables destinée à cet usage en France*. Avec des technologies éprouvées et une filière structurée sur l'ensemble du territoire, le chauffage au granulé est prêt à contribuer pleinement à cette trajectoire.

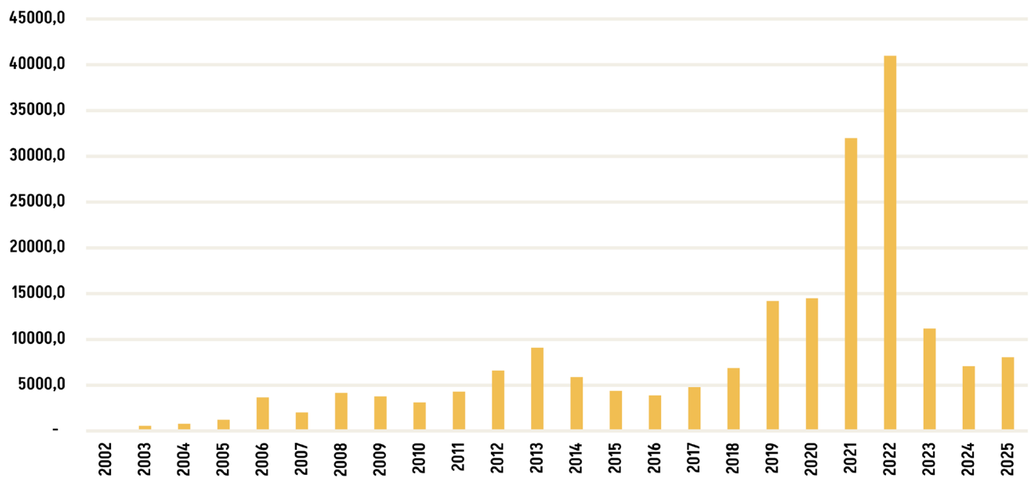
** Source : SDES, Chiffres clés des énergies renouvelables – édition 2025, données provisoires 2024.*

Évolution des ventes d'appareils indépendants (poêles) au granulé de bois en France



Source : Observ'ER

Évolution des ventes de chaudières à granulé de bois en France



Source : Observ'ER

DE HAUTES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

Jusqu'à 107% de rendement pour le granulé bois : une énergie renouvelable au moins aussi performante que les énergies concurrentes.

Grâce à sa composition et son taux d'humidité très faible, le granulé de bois est extrêmement performant, **avec un taux de rendement de 85 à 107% selon les appareils.**

Par ailleurs, le granulé est un combustible qui présente de nombreux avantages, notamment **un rendement énergétique constant quelle que soit la température extérieure.** Il peut donc être utilisé de manière indépendante dans les régions froides.

Qu'est-ce que le rendement ?

Le rendement énergétique est le rapport de la quantité d'énergie utile sur celle consommée. Par exemple, le rendement pour produire de l'électricité est inférieur à 30%, ce qui signifie que sur 100 d'énergie primaire consommée on obtiendra seulement 30 d'électricité.

Autre exemple, en remplaçant une vieille chaudière au fioul par une chaudière au granulé, le gain de rendement à attendre est d'environ 20%.
Ainsi, un ménage qui consommait 2000 litres de fioul par an pour un coût de 2 740 € (prix moyen du litre de fioul au T1 2026 : 1,37 €, Source SoeS) ne consommera plus que 3,2 tonnes de granulé* pour un coût de 1 226€ (prix moyen du granulé en vrac au T1 2026 : 383 €/t, source SOeS). La facture annuelle de combustible baisse alors de 55 %.

Pour atteindre de hauts taux de rendement, un granulé de haute qualité est exigé. Afin de garantir aux utilisateurs et aux professionnels (installateurs et fabricants d'appareils de chauffage) un combustible performant, il existe 3 certifications sur le marché français.

**Grâce à sa densité énergétique, 2 tonnes de granulé sont équivalentes à 1000 litres de fioul. Dans ce cas précis, la consommation de granulé devrait être de 4 tonnes, mais la nouvelle installation apporte un gain de 20% ; d'où une consommation de 3,2 tonnes annuelle*

Les certifications proposées par les organismes indépendants :

DIN Plus :
Certification allemande

EN Plus :
Certification européenne gérée par l'European Pellet Council

NF Biocombustibles solides - granulés biocombustibles :
Certification française

La certification ENplus se distingue par une prise en compte de l'ensemble de la chaine logistique du granulé et par des exigences complémentaires.

En 2020, 98% de la production française de granulé était certifiée. Ainsi, le granulé français répond aux exigences de la norme internationale ISO 17225-2. Il est régulièrement contrôlé et validé par ces 3 certifications.

La plupart des notices d'utilisation de chaudières ou de poêles exigent l'usage de granulé certifié. En cas de litige sur une installation, la garantie du constructeur peut ne pas fonctionner si le granulé utilisé n'est pas certifié.

UN LEVIER POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Encore près de la moitié des appareils en fonctionnement (anciens ou peu performants) responsables à eux seuls des 2/3 des émissions de particules fines

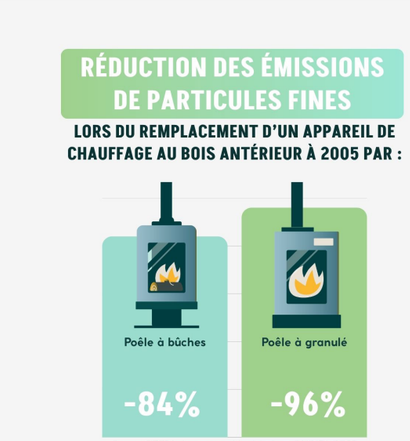
La modernisation du parc améliore déjà concrètement la qualité de l'air

L'image d'un chauffage au bois nécessairement très polluant ne correspond plus à la réalité des équipements modernes. Les principales émissions proviennent des foyers ouverts et des appareils anciens ou peu performants. **Près de la moitié du parc français date encore d'avant 2005 et ces équipements sont responsables d'environ deux tiers des émissions de particules fines liées au chauffage au bois domestique[1].**

À l'inverse, les appareils récents, notamment ceux fonctionnant au granulé, permettent une combustion beaucoup mieux maîtrisée grâce à leur alimentation automatique, à la régulation précise de l'air comburant et à l'utilisation d'un combustible sec, homogène et calibré.

Les résultats observés confirment cette amélioration. Entre les périodes 2021-2022 et 2023-2025, les concentrations de PM2,5 liées aux activités hivernales, qui comprennent notamment le chauffage au bois, ont diminué de 22,8 %, alors même que le parc de chauffage au bois a augmenté d'environ 700 000 appareils[2].

Le renouvellement des équipements anciens reste donc le principal levier d'action. Selon les projections du Laboratoire CÉRIC, la poursuite de cette modernisation pourrait entraîner une baisse de 42 % des émissions de PM2,5 liées au chauffage au bois à l'horizon 2030[3].



Source CITEPA document méthodologique OMINEA 2025

[1] *Ministère de la Transition écologique, "Plan d'action pour la réduction des émissions issues du chauffage au bois en France", 2021.*

[2] *Laboratoire CÉRIC, étude présentée au Propellet Event 2026, comparaison des périodes 2021-2022 et 2023-2025.*

[3] *Laboratoire CÉRIC, "Qualité de l'air : évolution de la contribution du chauffage au bois aux concentrations de PM2,5", mars 2026, projection du parc 2023-2035.*

Des aides en forte régression et encore trop peu mobilisées

Alors que le remplacement des foyers ouverts et des appareils anciens constitue le principal levier pour réduire les émissions de particules fines, les soutiens publics au chauffage au bois diminuent fortement. Après plusieurs baisses successives, MaPrimeRénov' en parcours monogeste sera totalement supprimée à compter du 1er septembre 2026, à l'exception des pompes à chaleur.

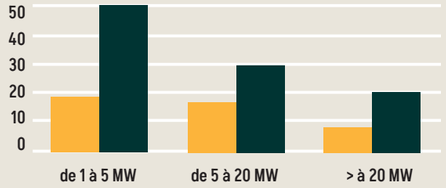
Dans les territoires particulièrement exposés à la pollution atmosphérique, les Plans de protection de l'atmosphère (PPA) peuvent néanmoins prévoir des aides au remplacement des anciens appareils, cofinancées par l'État, via l'ADEME, et les collectivités locales. Selon les territoires, leur montant est généralement compris entre 1 000 et 3 000 € par appareil remplacé. Ces enveloppes restent toutefois largement sous-utilisées, notamment par manque de communication auprès des publics concernés. L'arrêt, depuis 2025, des campagnes nationales de sensibilisation portées par l'ADEME ne contribue pas à améliorer cette situation.

D'autres dispositifs restent mobilisables, parfois sous conditions, notamment les certificats d'économies d'énergie (CEE), l'éco-prêt à taux zéro, la TVA à taux réduit et certaines aides locales. MaPrimeRénov' peut également intervenir lorsque l'installation s'inscrit dans une rénovation d'ampleur. Ces soutiens doivent être préservés, mieux connus et renforcés afin de ne pas ralentir le renouvellement indispensable du parc ancien.

Pour plus de détails :

www.france-renov.gouv.fr = Plateforme pour guider les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Émissions de poussières en fonction de la puissance de l'installation par rapport à la réglementation



**ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement.*
Source : Chaufferie biomasse et émissions atmosphériques, IRH et ADEME, 2019

Pour les installations collectives et industrielles ≥ 1MW, une réglementation environnementale **(ICPE*)** stricte leurs impose le **respect des valeurs limites d'émissions**, dépendantes de la taille de l'installation et du type de combustible.

Pour plus de détails :

www.cibe.fr = Comité Interprofessionnel du Bois Energie qui pilote notamment le réseau des animateurs bois énergie; les experts du chauffage collectif au bois.

Moyenne des performances (mg/Nm³ à 6% d'O_2)

Valeur limite réglementaire (mg/Nm³ à 6% d'O_2)

FAIBLES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

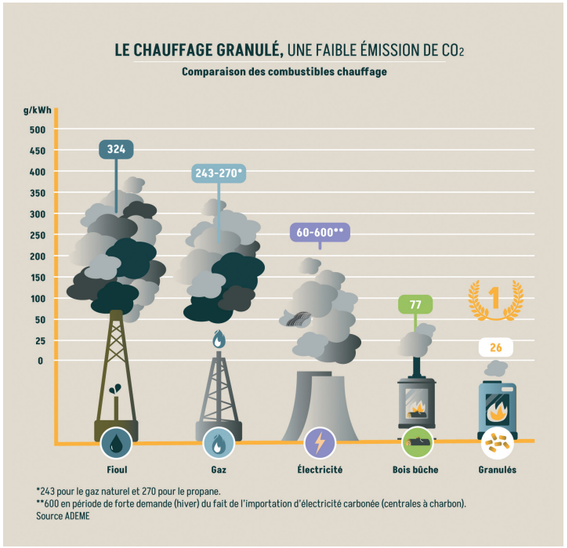
Seulement 26 g/kWh de CO_2 émis.

Le granulé, aussi performant que la pompe à chaleur pour décarboner le chauffage

Le chauffage au granulé de bois affiche un niveau d'émissions de gaz à effet de serre comparable à celui d'une pompe à chaleur alimentée par le mix électrique français.

Selon les facteurs d'émission de l'ADEME et de la RE2020, le granulé de bois émet environ 26 g de CO_2 par kWh de chaleur produit, émissions liées à la production et au transport du combustible incluses. Avec un coefficient de performance moyen compris entre 2,5 et 3, une pompe à chaleur atteint un niveau voisin, de l'ordre de 22 à 26 g de CO_2 par kWh de chaleur utile.

Le granulé constitue donc, au même titre que la pompe à chaleur, une solution particulièrement performante pour remplacer les énergies fossiles et décarboner la chaleur. Le choix entre ces technologies doit ensuite dépendre des caractéristiques du logement, de son système de chauffage existant, du climat, des contraintes techniques et du coût global de l'installation.



Le granulé, une alternative complémentaire lorsque la pompe à chaleur n'est pas adaptée

La pompe à chaleur constitue une solution performante dans la majorité des logements, mais elle ne peut pas répondre de manière optimale à toutes les configurations. Selon une estimation présentée par EDF lors de la Journée de la PAC 2026, elle ne serait pas la solution la plus adaptée dans 5 à 10 % des cas[1], notamment en raison des caractéristiques du bâtiment, du système de chauffage existant ou de certaines contraintes techniques.

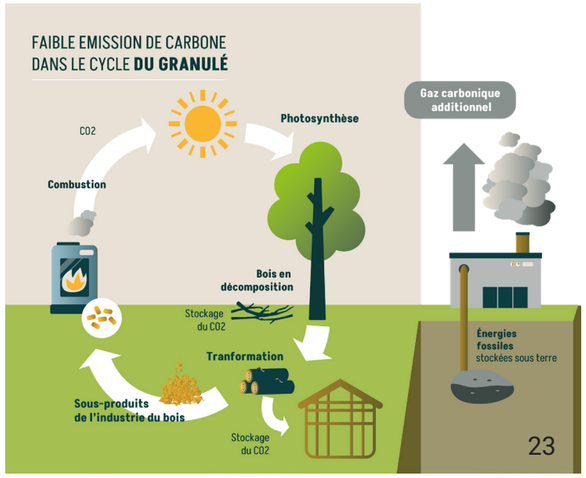
Dans ces situations, le chauffage au granulé apporte une alternative renouvelable et faiblement carbonée, capable de remplacer directement une chaudière au fioul ou au gaz. Il permet ainsi de compléter efficacement le déploiement des pompes à chaleur et de proposer une solution adaptée à chaque logement.

[1] *Source : intervention d'EDF lors de la Journée de la PAC 2026.*

Pourquoi le bois énergie est-il considéré comme quasiment neutre en émission de GES ?

Parce que le carbone qu'il émet est dit biogénique en opposition au carbone fossile émis par les énergies fossiles. En effet, **le CO_2 émis lors de la combustion du bois était déjà présent dans l'atmosphère et faisait partie du cycle de la photosynthèse. Le CO_2 issu des énergies fossiles était quant à lui stocké sous terre et représente un ajout direct de carbone dans l'atmosphère.**

D'autre part, le granulé de bois étant à plus de 90% issu de coproduits des scieries, le volume de carbone émis lors de la combustion du granulé est largement inférieur au carbone contenu dans les troncs d'arbre entrés dans la scierie (l'ensemble de l'arbre « ne part pas en fumée »). En effet, comme indiqué page 7, près de 50% du volume de bois entré en scierie va produire du bois d'oeuvre qui lui, stockera du carbone pendant de nombreuses années.



LE CHOIX DES COLLECTIVITÉS EN TRANSITION

Plus de 3000 sites en France ont recours au granulé pour se chauffer. Ce chiffre pourrait largement doubler d'ici 2035.



La transition énergétique ne se fera pas sans des engagements forts de la part des représentants de l'Etat, et des collectivités, qui ont le pouvoir d'agir au cœur de leurs territoires pour des consommations énergétiques réduites et durables.

De nombreuses collectivités ont déjà franchi le pas et sont sorties des énergies fossiles pour chauffer diverses installa-tions : immeubles, bâtiments publiques, écoles, centres aquatiques, monuments historiques, stations de ski, hôtels etc.

Cette large diversité des usages démontre la pertinence du granulé pour ce type de structures.
Dans le secteur collectif, tertiaire et industriel, le CIBE avait recensé en 2018 un parc de **1 156 chaufferies au granulé de bois** de plus de 50 kW pour une puissance cumulée de 178 MW, ce qui **représente seulement 2% en puissance** des installations bois-énergie de plus de 50 kW.
Fin 2024, elles sont plus de 3000.

Plus de 90% des chaudières au granulé ont une puissance inférieure à 300 kW. Le potentiel est donc considérable.

Quelques exemples d'établissements qui ont choisi le granulépour se chauffer :



Retour d'expérience - Chaufferie au granulé de bois - Centre Mairie Saligny sur Roudon

Le choix d'un chauffage au pellet s'est imposé pour des raisons financières : malgré un investissement initial important, le granulé représente la solution la plus économique comparée aux autres énergies.

> **https://www.youtube.com/watch?v=_Y2fJpDvXbQ**



Retour d'expérience - Chaufferie au granulé de bois - Paris Boulevard Suchet

L'installation au granulé allimente en chauffage et eau chaude 4 bâtiments et 1 crèche. Le choix du pellet répond à une double stratégie : promouvoir les énergies renouvelables et fournir un réseau de chaleur à partir de 50 % d'énergie verte.

> **https://www.youtube.com/watch?v=tQqxluMnN2A**



Retour d'expérience - Logement collectif à Cesson

Le pellet constitue un mode de chauffage idéal pour un ensemble collectif de logements en zone urbaine et périurbaine. Il répond notamment à une démarche écologique (le granulé est 100% naturel, certifié, sec, homogène, fiable et a un pouvoir calorifique constant).

> **https://www.youtube.com/watch?v=c0LLxtWSr3Y**

Les Trophées du Granulé : valoriser les chaufferies exemplaires

Créés par Propellet France, les Trophées du Granulé mettent à l'honneur les collectivités qui choisissent une chaufferie au granulé de bois pour décarboner durablement leurs bâtiments.

La première édition a permis de révéler des projets très différents, répartis sur l'ensemble du territoire : écoles, bâtiments municipaux, logements collectifs ou équipements publics. Autant de réalisations concrètes qui démontrent que le granulé constitue une solution mature, performante et déjà déployée à l'échelle locale.



Édition 2025 en chiffres :

- 26 communes candidates
- ≈ 600 tonnes de CO_2 évitées
- + de 30000 m^2 chauffés



La carte des lauréats et candidats illustre la diversité des territoires engagés, tandis que la cérémonie de remise des prix donne une visibilité nationale aux collectivités pionnières et à leurs projets.

< *Une remise des prix nationale au Salon des Maires 2025 à Paris*

LE CHOIX DES PARTICULIERS POUR UN CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE ET PERFORMANT

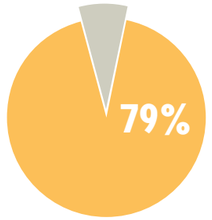
Déjà 2 millions de foyers français équipés d'un chauffage à granulé !



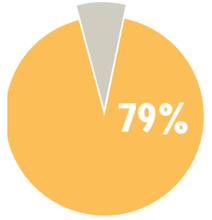
De très nombreux ménages ont d'ores et déjà fait le choix d'un chauffage au granulé de bois pour équiper leur résidence principale. Ce choix peut s'expliquer pour plusieurs raisons. Premièrement, **le prix de l'énergie pour un chauffage au granulé est systématiquement compétitif** vis-à-vis d'une énergie fossile.

Par ailleurs, l'entretien d'un équipement au granulé est sans surprise et largement financé par la garantie d'une économie sur la facture annuelle d'énergie.

Le chauffage au granulé offre aussi un meilleur confort que les solutions électriques puisque sa montée en température est plus rapide, au contraire d'une pompe à chaleur qui doit fonctionner plusieurs minutes avant d'être pleinement efficace.

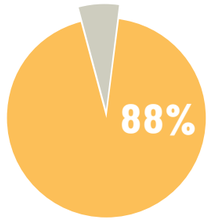


des utilisateurs sont satisfaits de leur chauffage au granulé de bois

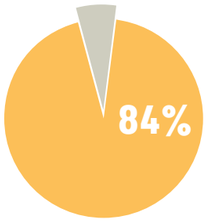


des utilisateurs vont jusqu'à recommander ce mode de chauffage au granulé à l'un de leurs proches

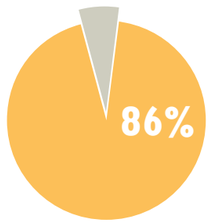
Critères de satisfaction des utilisateurs



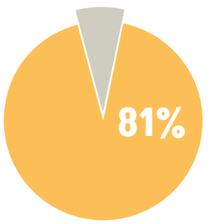
des utilisateurs déclarent qu'il est efficace



des utilisateurs sont satisfaits de la qualité du granulé acheté



des utilisateurs déclarent que le chauffage au granulé est facile à utiliser



des utilisateurs déclarent qu'il est plus écologique qu'une autre énergie

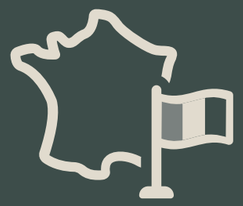
Source Sondage Viavoice - Juillet 2023

Une progression du nombre de foyers désormais menacée

Le nombre de foyers chauffés au granulé a fortement progressé ces dernières années, porté par la volonté de se détourner du fioul et du gaz au profit de solutions plus performantes et décarbonnées. Cette dynamique est aujourd'hui fragilisée par le recul des soutiens publics : après plusieurs baisses successives, MaPrimeRénov' en parcours monogeste sera totalement supprimée à compter du 1er sept 2026 à l'exception de l'installation d'une PAC. Pour poursuivre la décarbonation des logements, il est indispensable de maintenir une équité de soutien entre les solutions bas carbone, en fonction de leur efficacité et de leur pertinence pour chaque bâtiment.

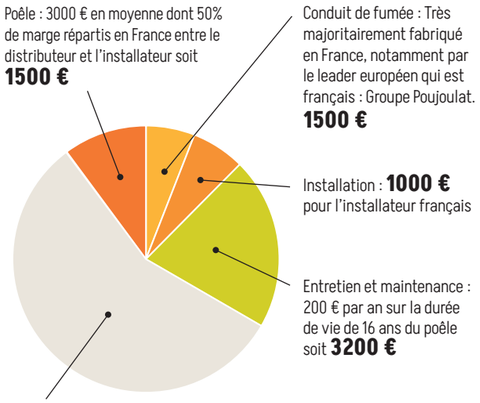
DES ÉQUIPEMENTS ET UNE INSTALLATION À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Plus de 85% de valeur ajoutée en France pour un chauffage durable.



L'intégralité des équipements de chauffage au granulé sont fabriqués en France et aux portes de la France, majoritairement en Italie et en Autriche.
Choisir le chauffage au granulé encourage non seulement le choix d'une énergie locale et décarbonée mais aussi **la pose et l'utilisation d'équipements à haute valeur ajoutée en France, à hauteur de 90% pour les poêles** et **entre 84 et 91% pour les chaudières.**

Pour un poêle

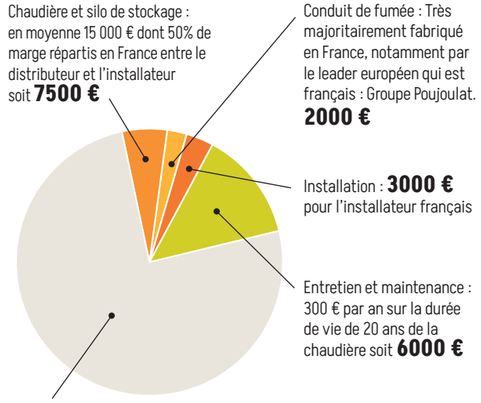


L'approvisionnement en combustible est exclusivement français. Consommation d'environ 1,5 tonne par an sur 16 ans à à 368 € la tonne en sac (source SoeS T1 2026) **soit 8832 €. Environ 15% des granulé étant importé, la valeur ajoutée française pour le combustible passe à 7507€.**

La part « made in France » sur la durée de vie de l'équipement est donc de 14707 € sur un coût total de 17532 € soit 84% pour un poêle à granulé.

Pour les chaudières

installées dans plus de 90% des cas en remplacement d'une énergie fossile.



L'approvisionnement en combustible est exclusivement français. Consommation d'environ 4 tonnes par an sur 20 ans à 383 €/T en vrac (source SoeS T1 2026) **soit 30640 €. Environ 15% des granulé étant importé, la valeur ajoutée française pour le combustible passe à 26044€.**

La part « made in France » sur la durée de vie de l'équipement est donc de 40707 € sur un coût total de 51032 € soit 84% pour une chaudière.

Sur ces deux équipements, peu d'énergies peuvent en dire autant.

Le label Flamme Verte garant d'un équipement performant

Par ailleurs, les équipements de chauffage au granulé se démarquent par leur durabilité dans le temps.
Au contraire, par exemple, d'une pompe à chaleur dont les pièces ou l'appareil en entier devront être remplacés par les ménages dans les 10 premières années, sans bénéficier de nouvelles aides pour ces réparations, **faire le choix d'un chauffage au granulé c'est miser sur un mode de chauffage durable et résistant dans le temps, avec une durée de vie supérieure à 15 ans pour les poêles et à 20 ans pour les chaudières !**
Les installations de chauffage au granulé de bois sont **encadrées par de nombreuses qualifications pour les artisans, et labels pour les équipements.** Leur technicité rend aussi le risque d'éco-délinquance très faible.

Propellet

PROPELLET France est l'association nationale du chauffage au granulé de bois.
Créée en 2008, elle fédère aujourd'hui près de 250 professionnels de la filière : fabricants et distributeurs de granulé, fabricants et installateurs d'équipements, exploitants, bureaux d'études, entreprises de maintenance, fumistes... Propellet agit pour structurer une filière de qualité, défendre les intérêts de ses membres et promouvoir le granulé de bois comme solution de chauffage décarbonée, locale, performante et économiquement compétitive.
Issu à 100 % des co-produits de l'industrie forêt-bois, le granulé est un exemple d'économie circulaire à grande échelle, avec 80 usines réparties sur le territoire, 2 millions de foyers équipés, et plus de 20 000 emplois non délocalisables et majoritairement situés en zones rurales.

Propellet porte trois messages forts auprès des décideurs publics :

- la nécessité d'un mix énergétique équilibré, loin du tout-électrique,
- l'urgence de restaurer des aides stables et cohérentes pour les ménages et les collectivités,
- la reconnaissance des progrès majeurs réalisés sur la qualité de l'air, notamment via le renouvellement des appareils et la structuration de la filière.

Pour plus d'informations sur le chauffage au granulé de bois :

www.propellet.fr

Propellet

Coordonnées Propellet :

PROPELLET France
229 rue Joseph Fontanet / BAT. C
73000 Chambéry
Tél : 04 79 70 44 28
www.propellet.fr

Contacts :

Responsable communication :
Anne-Sophie CHAMPAGNE
anne-sophie.champagne@propellet.fr

Délégué général :
Eric VIAL
eric.vial@propellet.fr

Contacts Presse :

CRIEUR PUBLIC
Valentin ALTHUSER
Tél : 06 30 61 25 68 / 09 53 75 46 47
valentin.althuser@lecrieurpublic.fr

Édition septembre 2026